La Chevrolière

L'eau et la terre nous sont propices

Rapport sur les Orientations

Budgétaires (ROB)

2021

Commune de La Chevrolière

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire, associant, dans un souci de transparence, l'ensemble des élus du Conseil municipal, à la réflexion financière.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Pour 2021, le Conseil municipal du jeudi 28 janvier 2021 examinera le R.O.B et se réunira le 01 avril 2021 pour voter le budget primitif 2021.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Afin de préparer ce débat, vous trouverez ci-joint un ensemble de données vous permettant :

- de prendre connaissance des dispositions et des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2021,
- de prendre connaissance des orientations de la loi de finances 2021,
- d'apprécier les évolutions financières constatées en 2020 et prévisionnelles pour 2021.

Pour rappel, la population légale était en 2018 de 5 688 habitants et la population DGF de 5 484 habitants. En 2019, la population légale est de 5 765 habitants (DGF : 5 592 habitants).

Les chiffres présentés dans les différents tableaux depuis 2000 sont issus des données disponibles sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au lien suivant : http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Le contexte international

B. Le contexte national

1- Les prévisions macro-économiques du Projet de loi de Finances 2021 (PLF 2021) et les orientations pour le budget de l'État.
2- Les incidences du PLF 2021 pour les collectivités

a. Un partenariat renforcé
b. La réforme de la taxe d'habitation et refonte de la fiscalité locale
c. Les autres mesures du PLF 2021 concernant les communes
d. Les autres éléments de contexte.

C. Le contexte local

1. Evolution démographique de la population
2. Modifications de périmètres
3. Changement de mode de gestion : la Jeunesse
4. La Dématérialisation

II - LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNE

A. L'analyse de la section de fonctionnement

- L'analyse des dépenses de fonctionnement
- L'analyse des recettes de fonctionnement
- La situation de l'épargne
- La situation de la dette

B. L'analyse de la section d'investissement

- L'analyse des dépenses d'investissement
- L'analyse des recettes d'investissement

III - LES ORIENTATIONS 2021

A. Les axes d'action 2021 de la commune
B. Hypothèse sur les recettes de fonctionnement
C. Hypothèse sur les dépenses de fonctionnement
D. Hypothèse des dépenses et recettes d'investissement 2021.

IV- CONCLUSION

V - LEXIQUE

I - INTRODUCTION : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un calendrier et un contexte exceptionnel. Le budget 2021, premier budget de la nouvelle mandature 2020-2026, s'élabore après le renouvellement du Conseil municipal dans un contexte économique international et national inédit marqué par la crise sanitaire du coronavirus.

A. Le contexte international et national

1. Le contexte économique mondial impacté par la crise sanitaire

L'année 2020 est une année atypique marquée par une crise sanitaire internationale qui a engendré des conséquences néfastes sur le plan économique. Cette crise importante et inédite, caractérisée par des confinements successifs, a ralenti très fortement la production et donc la croissance.
En effet, suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35% de la normale durant le confinement.

D'un point de vue mondial, le taux de croissance 2020 chute à un niveau historiquement bas en s'orientant sur une **prévision de – 4,4%** d'après le Fonds Monétaire International (FMI) soit un niveau jamais atteint depuis la grande dépression de 2008.

La zone euro est tout aussi impactée par les effets de la crise sanitaire avec **une hypothèse de croissance de -8,3%** selon le FMI (situation d'octobre 2020).

Néanmoins, **les marchés financiers sont pour l'instant stables et les taux d'intérêts sont toujours à un niveau très bas**. Cela est lié aux interventions de la Banque Centrale Européenne (BCE) par l'achat important d'actifs, principalement des obligations d'Etat. Dans le cas contraire, la hausse des taux d'intérêts freinerait le rebond attendu de la croissance économique pour 2021 en limitant le développement du crédit bancaire. De plus, face à la hausse de l'endettement, la charge de la dette pèserait davantage sur les agents économiques obérant les marges de manœuvre de croissance du PIB.
Comme il paraît peu probable que la BCE modifie ses taux directeurs à un horizon proche (le taux de la facilité de dépôt est de -0,5% depuis septembre 2019), l'Eonia devrait finir l'année à environ -0,45% et l'Euribor 3 mois à-0,35%.

Afin de relancer les économies européennes frappées par la crise sanitaire, le 21 juillet les chefs d'Etats se sont accordés sur un plan de relance européen. Cela nécessite **un emprunt au niveau européen de 750 milliards d'euros.** 360 milliards seront prêtés aux Etats qui le souhaitent à de meilleures conditions que les marchés financiers, nécessitant un remboursement des Etats emprunteurs. Le reste sera transféré sous forme de subventions qui seront remboursées par tous les Etats membres.

A ces 750 milliards d'euros, il faut ajouter 100 milliards qui ont été levés par la Commission à partir de la mi-octobre afin de financer le plan « SURE » (soutien au chômage partiel).

A l'échelle nationale, le PIB diminuera de près de 11 % en 2020, soit une dégradation légèrement au-dessus de la moyenne de la zone euro. Les baisses enregistrées aux 1er et 2ème trimestre, ne sont pas compensées par la hausse du 3ème en sachant que le 4ème reflètera les effets du re-confinement à compter du 30 octobre dernier.
Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Le Produit Intérieur Brut et ses composantes

Champ : France.

Source : Insee.

Source : Insee, Banque de France.

La période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (-8 %). En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation rebondirait (+ 6,2 %). L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir.

L'investissement des entreprises (–10 % prévu sur l'année) et les exportations (–18 %) reculeraient davantage.

A l'échelle nationale, le taux de chômage

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

Le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0%.

Graphique 13 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)

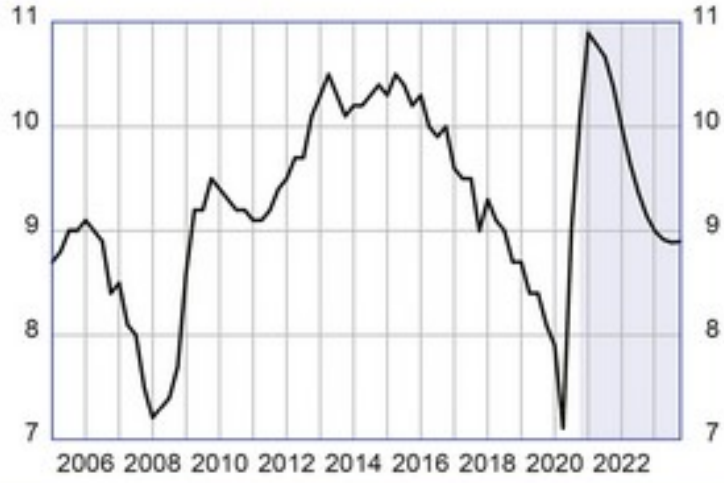

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'€ (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards d'€ pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 9 % vers la fin de 2022.

A l'échelle nationale, d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'€ (environ 20% du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds d'€) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds d'€) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds d'€) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'€ (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards d'€ par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

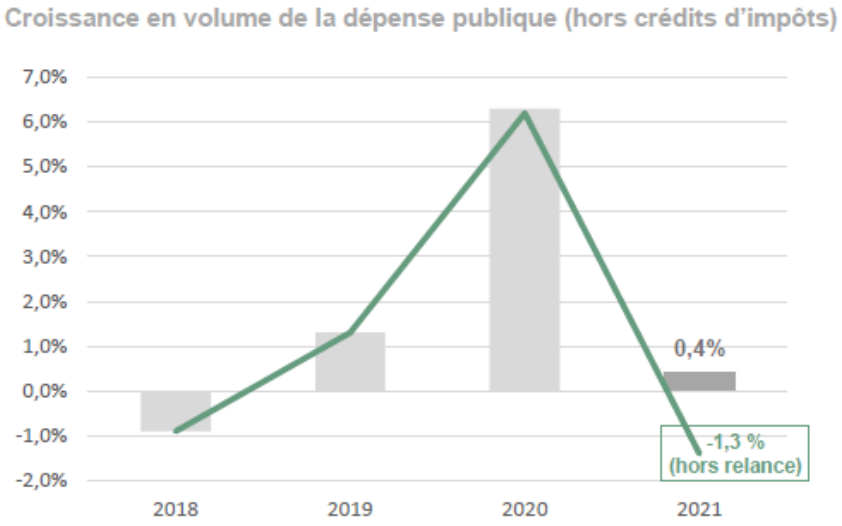

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Tableau de synthèse

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dette publique	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

** -2,1 % hors CICE*

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront « perpétuelles » et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.

2. Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances 2021

Le projet de loi de finances pour 2021 traduit la récession économique sans précédent observée en 2020 en raison de la crise liée à l'épidémie de la Covid-19. Les prévisions de croissance sont instables compte tenu de la situation sanitaire. Elles dépendent du niveau de propagation du virus, de la résilience de l'économie française et des mesures de soutien prises par l'Etat.

Néanmoins **le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 a été présenté avec une hausse du PIB de + 8% pour l'année prochaine** correspondant à un rebond de croissance plus important que la moyenne de la zone euro mais ne compensant pas la récession de 2020.

De plus, il en ressort :

- Une hypothèse de croissance de – 10 % pour 2020 et +8 % de croissance en 2021.
- un **taux d'inflation** prévisionnel de 0,7 % contre à peine + 0,5 % en 2020 selon les dernières estimations gouvernementales ;
- un **niveau de déficit public** dégradé à -6,4 % mais qui s'améliore par rapport à 2020 (-11 %) ;
- un **taux d'endettement** (Dette/PIB) proche de 120 % du PIB en 2020 pour redescendre à 116 % en 2021 (2 600 Mds d'€). **Sous l'effet de la crise sanitaire, l'endettement de l'Etat augmente de 15 points.**
- un **taux de croissance des dépenses publiques** en volume ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.
- un **taux de prélèvements obligatoires** attendu en 2021 (43,8 % du PIB), en baisse par rapport à 2020 (44,8 %)

Par ailleurs, la crise laissera son empreinte sur les bilans des entreprises qui hésiteront à investir et à embaucher. De ce fait, il est à craindre une **augmentation du chômage** malgré les mesures prises par l'Etat en 2020.

Globalement, les finances publiques seront mises à mal par un effet de ciseaux entre des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, notamment fiscales, en raison de la conjoncture économique, des mesures de soutien (plan de relance, mesures de sauvegarde) et du chômage.

La dégradation de l'endettement public (le solde budgétaire s'établirait à -195,2 Md€ en 2020) liée à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront nécessairement à mettre en place un, mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.

Depuis 2010, le solde de la sécurité sociale s'est amélioré, l'Etat envisageait un retour à l'équilibre du régime général et du fonds de solidarité vieillesse à horizon 2023. La crise sanitaire et économique actuelle a conduit à une dégradation subite et sans précédent des finances sociales, tant en dépenses qu'en recettes.

3. Les mesures retenues dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoyait une baisse de la dette publique de cinq points de PIB, une baisse de plus de trois points de la dépense publique à l'horizon 2022 et d'un point des prélèvements obligatoires. Alors que la France peine à respecter la trajectoire de réduction des déficits public, le contexte de crise économique bouleverse ces ambitions comme l'indique le graphique suivant.

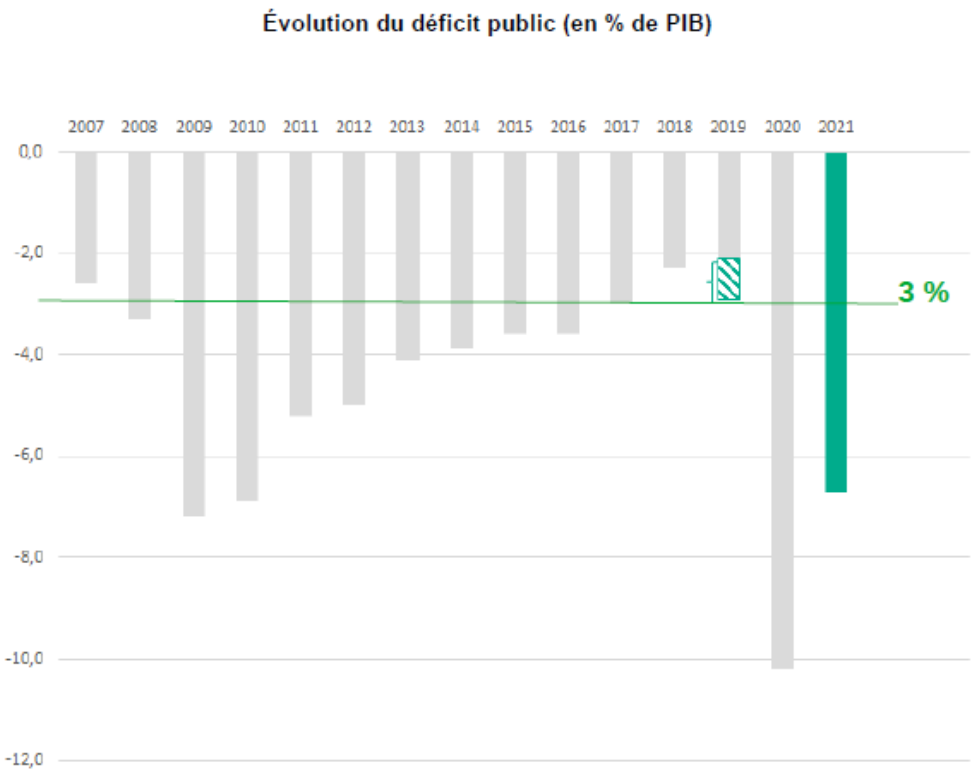

(en 2019 : partie verte et hachurée = bascule du CICE)

Face à la crise sanitaire et économique, les règles édictées par la loi ont été temporairement révisées. En effet, **la 1ère loi de finances rectificative 2020 du 23/03/2020 a suspendu la contractualisation** afin que les collectivités puissent agir sans contrainte en matière de dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie locale.
Pour rappel, il avait été demandé aux collectivités locales de réaliser 13 milliards d'économies sur la durée du quinquennat dans le but notamment de baisser le déficit public.

4. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2021

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production pérenne à hauteur de 10 Md€. Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Le PLF 2021, prévoit également un plan de relance économique post-Covid (« France Relance ») dotée d'une enveloppe de 100 Mds d'€ dont 40 Mds d'€ de contributions européennes, visant à soutenir la reprise en 2021 et 2022.
Prévu sur deux ans, il prévoit des mesures de soutien aux entreprises et aux salariés et se déploie autour de 3 volets principaux : **l'écologie, la compétitivité et la cohésion.**

- ✓ **Développer la croissance verte :** (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité…),
- ✓ **Renforcer la compétitivité des entreprises** (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- ✓ **Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale** (emploi des jeunes, activité partielle, formation…).

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

Pour les collectivités locales, différents mécanismes peuvent être mobilisés, notamment :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DETR et DSIL) ;
- Partenariat avec les Régions dans le cadre d'un accord régional de relance ;
- Appels à projet concernant la rénovation des bâtiments publics ;
- Financement de projets liés à la mobilité au quotidien et programme européen REACTEU.

Les autres dispositions de la loi de finances pour 2021 intéressant les communes sont principalement axées sur la fiscalité, les concours financiers et la redéfinition des indicateurs de richesse.

a. La fiscalité locale

- Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %), pour les 20 % de contribuables à compter de 2021 (2,4 Md€).
- Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :
  - ✓ 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les Régions (art.3) ;
  - ✓ 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE sur les sites industriels (révision des valeurs locatives), soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État (art.4) ;
  - ✓ Abaissement du taux de plafonnement de la CET (CVAE+CFE), de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée « afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement » (art.4) ;
  - ✓ Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021 ;
  - ✓ Neutralisation des effets de la réforme de la TH sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités. (art.58).

c. Les concours financiers et la péréquation

Les **concours financiers** de l'Etat aux collectivités seraient de 51,9 Mds d'€ pour 2021.
Le montant de **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** serait de 12,1 Mds d'€ pour les communes dont 7 Mds d'€ de dotation forfaitaire et 5,1 Mds d'€ de dotations de péréquation (30 % de la DGF communale). Parmi ces dernières, 0,8 Mds d'€ seraient consacrés à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), 2,5 Mds d'€ à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 1,8 Mds d'€ à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Le PLF 2021 prévoit une hausse de la péréquation verticale (DSR, DSU) de 180 Md€ (+ 90 Md€ pour chacune des 2 dotations).
Les **variables d'ajustement** sont impactées à hauteur de 50 Millions d'€.

Ainsi, les **compensations d'exonérations de Taxe d'Habitation du bloc communal sont supprimées** en lien avec la réforme de la taxe d'habitation. Elles sont intégrées dans le produit de la taxe d'habitation à remplacer par la Taxe sur le Foncier Bâti départementale récupérée.

La **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** (DCRTP) du bloc communal est maintenue pour 2021.
Tout comme la DCRTP, le **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** (FDPTP) est maintenu.

En dehors de ces variables d'ajustement, le **soutien prévu par l'Etat** au profit des communes et EPCI du bloc communal confrontés à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire serait doté de 430 Md€. Il est à noter que les pertes de recettes liées aux prestations délivrées par les services ne sont pas prises en compte.

En outre, le coût pour l'Etat des compensations financières liées à la réforme de la fiscalité directe locale est le suivant :

- 3 290 Md€ au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFB et de CFE des locaux industriels ;
- 2 219 Md€ au titre de la compensation d'exonération de la réforme de la TH.

d. Les autres dispositions

Le PLF 2021 (art 57) prévoit l'entrée en vigueur progressive au 1er janvier 2021 de l'automatisation du **Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA). L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

De plus, une adaptation de la **taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols** (art 43). Cet article propose d'adapter la taxe d'aménagement avec 3 mesures :

- encourager davantage l'utilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation.

- exonérer de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements.

- le taux pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain.

B. Le contexte local

Avant d'évoquer l'évolution des principaux indicateurs financiers (épargne, endettement), il convient d'identifier les éléments qui produisent des effets directs ou indirects sur le budget : la croissance démographique, les modifications de périmètres, les modes de gestion des services.

1. Evolution démographique de la population

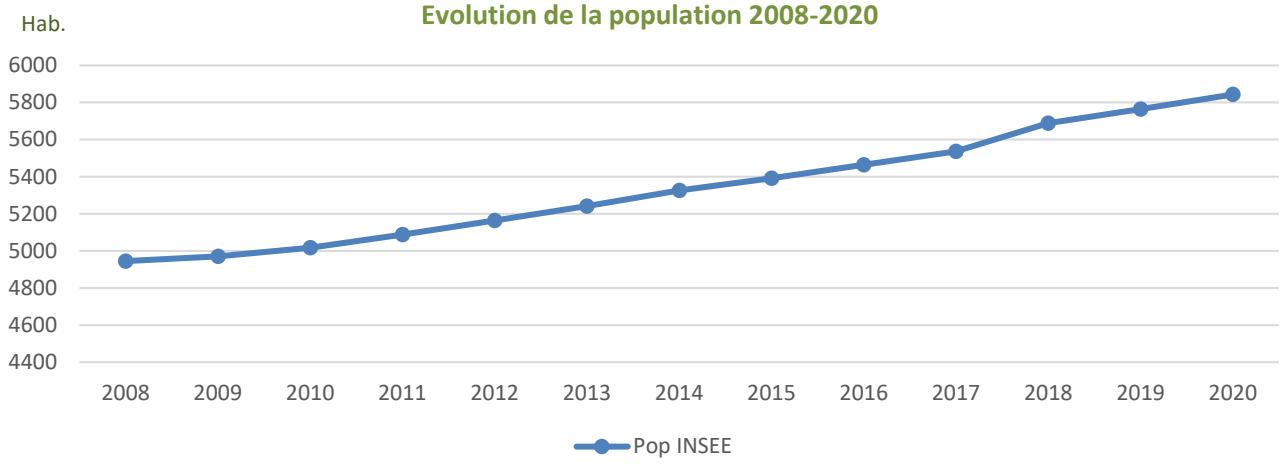

Evolution 2009-2019 : 14,86%

												Projection	
ANNEE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Pop INSEE	4970	5017	5088	5164	5241	5326	5391	5464	5589	5688	5765	5843	5921
Pop DGF	5011	5022	5035	5059	5109	5179	5256	5330	5417	5484	5592	5670	5748
Evolution Valeur		47	71	76	77	85	65	73	125	99	77	78	78
Evolution %	0,00%	0,94%	1,40%	1,47%	1,47%	1,60%	1,21%	1,34%	2,24%	1,74%	1,47%	1,47%	1,47%

Compte tenu de l'augmentation du nombre de logements en 2019, au 1er janvier 2020, une nouvelle hausse devrait être constatée. Cette évolution produit des effets sur celle des recettes de la ville (bases d'imposition, volume des recettes tarifaires et dotation forfaitaire). Elle doit être anticipée et prise en compte dans l'évaluation des besoins en termes d'équipements et de services.

2. Modifications de périmètres

En 2021, pas de modification du périmètre, il ne reste plus qu'un budget annexe « ZAC ».

3. Changement de mode de gestion.

En 2021, pas de modification de mode de gestion prévue.

4. La dématérialisation

La dématérialisation va encore progresser en 2021 notamment dans le domaine comptable et financier : dématérialisation du service fait.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNE

A. L'analyse de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement est marquée par une augmentation des recettes (5,74%) entre 2019 et 2018 – hors la recette exceptionnelle de 2018 (958 675 € provenant de la vente de terrain sur la ZAC Laiterie). Sur cette même période, les dépenses ont augmenté de 8,18 %.
2020, va marquer un frein structurel à l'augmentation des dépenses (–4,49%).
2020, est également marqué par l'impact de la crise sanitaire et économique.

Sur la période 2014-2020, en moyenne le rythme d'évolution des dépenses est devenu légèrement supérieur à celui des recettes. Il a fallu adapter les services à l'évolution de la population sans pour autant bénéficier encore des recettes fiscales des nouvelles constructions dont l'impact commence à se mesurer en 2020 (+5,20%) et se poursuivra sur les années à venir. Néanmoins, il faudra à l'avenir contenir cette progression des dépenses pour maintenir une marge d'autofinancement suffisante. En 2019, la CAF Brut représentait 208 euros par habitant alors que la moyenne de la strate par habitant était de 197 euros.

Le contexte économique national très fortement impacté par la crise sanitaire, invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une augmentation modérée des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- Diminution des recettes (notamment les produits des services) ;
- Augmentation des charges de fonctionnement (Achat de produits, d'équipement ou de services liés à la crise sanitaire) ;
- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination …) ;
- Une baisse des concours financiers de l'État et des partenaires.

Evolution 2014-2020 des recettes et des dépenses de fonctionnement

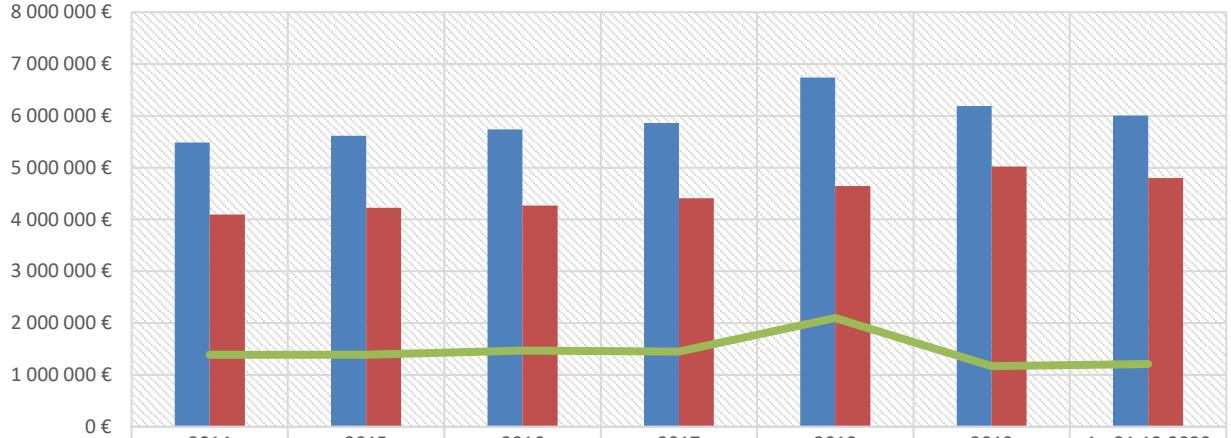

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Au 31.12.2020
RRF	5 483 971 €	5 616 075 €	5 737 778 €	5 864 438 €	6 741 712 €	6 191 990 €	6 005 323 €
DRF	4 092 104 €	4 224 087 €	4 270 635 €	4 413 233 €	4 642 582 €	5 022 543 €	4 797 208 €
CAF BRUTE	1 391 868 €	1 391 989 €	1 467 143 €	1 451 204 €	2 099 130 €	1 169 447 €	1 208 115 €

RRF 2018 et CAF BRUTE 2018 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2018 (vente de terrain ZAC Laiterie) de 958 675 €.

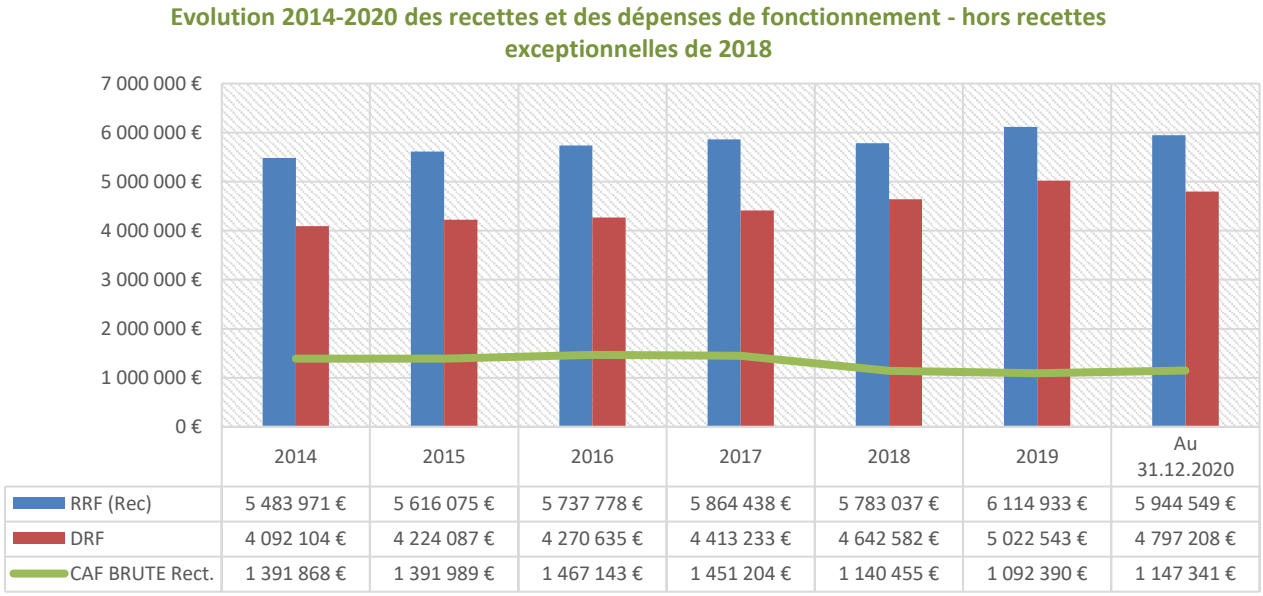

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Au 31.12.2020
RRF (Rec)	5 483 971 €	5 616 075 €	5 737 778 €	5 864 438 €	5 783 037 €	6 114 933 €	5 944 549 €
DRF	4 092 104 €	4 224 087 €	4 270 635 €	4 413 233 €	4 642 582 €	5 022 543 €	4 797 208 €
CAF BRUTE Rect.	1 391 868 €	1 391 989 €	1 467 143 €	1 451 204 €	1 140 455 €	1 092 390 €	1 147 341 €

▪ L'analyse des dépenses de fonctionnement

Des charges de fonctionnement en évolution pour faire face à l'évolution de la population et des services associés et de la crise sanitaire. Mais une augmentation maitrisée des charges : en moyenne + 2,67 % par an entre 2014 et 2020. Ainsi en 2019, le poids des charges représentait 940 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant était de 1 037 euros.
En 2020, la crise sanitaire a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020
DRF €	4 092 104	4 224 087	4 270 635	4 413 233	4 642 582	5 022 543	4 797 208
Evolution	2,16%	3,23%	1,10%	3,34%	5,20%	8,18%	-4,49%

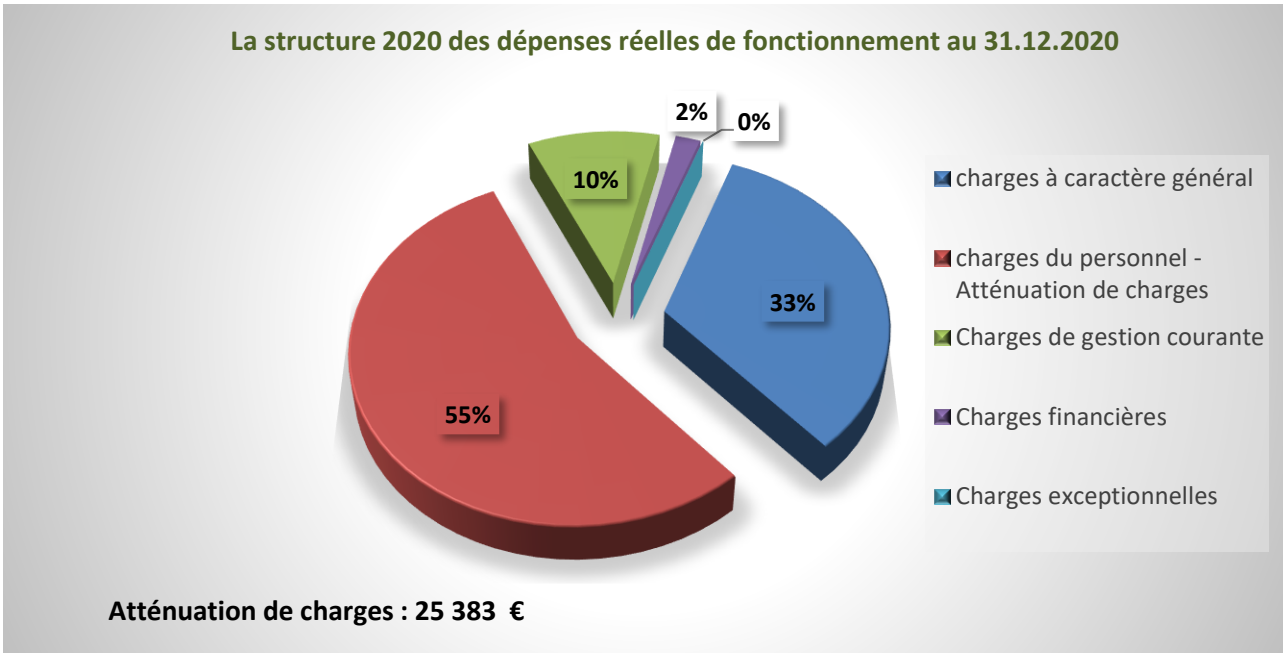

Atténuation de charges : 25 383 €

Dépenses réelles de fonctionnement		Estimation 2020	Part des Dép. fonct.
Charges à caractère général	011	1 570 722 €	32,92 %
Charges de personnel (- atténuation de charges)	012	2 609 845 €	54,69 %
Charges de gestion courante	65	492 033 €	10,31 %
Charges financières	66	98 067 €	1,94 %
Charges exceptionnelles	67	1 159 €	0,02 %
Total		**4 771 826 €***	

*Hors Atténuation de charge : 25 383 €

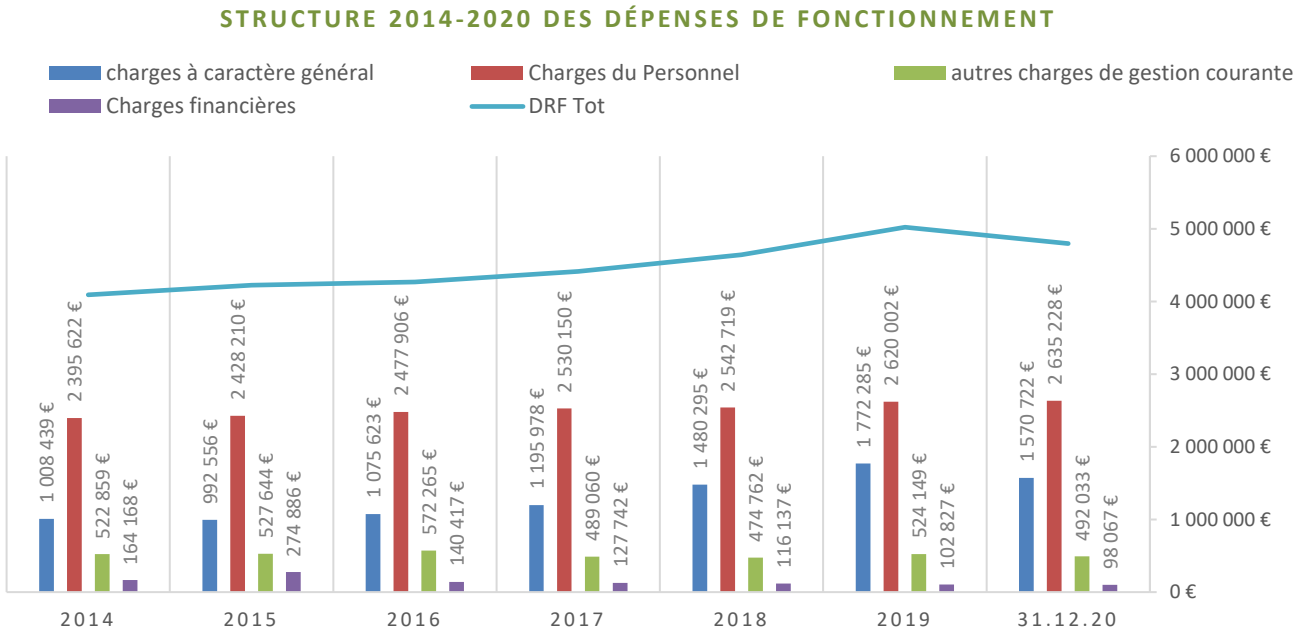

Pourcentage d'évolution des différents postes de dépenses

	Charges à caractère général	Charges du Personnel	Autres charges de gestion courante	Charges financières	DRF Total
2014	-5,22%	3,96%	8,47%	6,65%	2,16%
2015	-1,57%	1,36%	0,92%	67,44%	3,23%
2016	8,37%	2,05%	8,46%	-48,92%	1,10%
2017	11,19%	2,11%	-14,54%	-9,03%	3,34%
2018	23,77%	0,50%	-2,92%	-9,08%	5,20%
2019	19,73%	3,04%	10,40%	-11,46%	8,18%
2020	-11,37%	0,58%	-6,13%	-4,63%	-4,49%
Moyenne 2014-2020	**6,41%**	**1,94%**	**0,67%**	**-1,29%**	**2,67%**

Les charges de personnel (012)

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus de professionnalisation et d'optimisation de ses ressources humaines tout en maintenant un service public de qualité.

La masse salariale a ainsi connu ces dernières années une évolution maîtrisée, malgré des mesures nationales coûteuses. Cette tendance est à mettre en relation avec l'évolution des effectifs au travers

de réorganisation des services, de professionnalisation des agents, de mise en place d'outil et de nouveaux modes de gestion avec l'objectif d'allier optimisation, performance et bien-être au travail.

Les charges de personnel évoluent régulièrement, notamment sous l'effet mécanique du Glissement Vieillissement Technicité (GVT), la GIPA, la revalorisation du RIFSEEP, les cotisations patronales et de la hausse des caisses de retraite CNRACL (pour rappel : la progression de la composante prix des dépenses de personnel est d'environ 2%).

Pour la commune de La Chevrolière, on note depuis 7 ans (2014-2020) une évolution moyenne des charges de fonctionnement de + 2,67 % par an, ce qui traduit une volonté de maitriser ce poste budgétaire. Et notamment le poste principal en volume : charges du personnel qui évoluent sur les 7 dernières années en moyenne de 1,94% par an. Pour la commune, un taux de charges de personnel à 54,93% en 2020 (57,33% en 2017), ce qui traduit le volume des services publics offerts aux Chevrolins, en partie assurée en régie directe. La moyenne de la strate se situe autour de 56%.

En 2020, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur les charges de personnels.

En 2020, par délibération du 10 décembre 2020, le temps de travail des agents de la commune a été porté au niveau légal soit 1607 heures annuelles (au lieu de 1582 heures). Cette décision a été prise suite à un travail de concertation au sein de la collectivité. Ce travail, dans le contexte de crise économique que nous traversons, permet de noter l'attachement des agents de la ville à leurs missions de service public et leur sens des responsabilités au bénéfice des Chevrolins.

Charges à caractère général (011)

Elles se répartissent en achats, entretien et réparation, services extérieurs, etc.
Pour la commune, les charges à caractère général qui représentent 32,92% des dépenses de fonctionnement en 2020. Pour un montant de 1 570 722 € en 2020. Ce chapitre marque une augmentation sur l'exercice 2019 mais une nette diminution en 2020. L'augmentation était due, premièrement, à une augmentation des achats : énergie, combustible, carburants, alimentation pour environ 100 000 €. Puis à l'externalisation de certaines prestations (entretien des espaces verts) à hauteur de 82 000 €.
Sur la période 2014-2020, l'augmentation moyenne est de 6,41%.
En 2020, la crise sanitaire et la fermeture des services a engendré une diminution de ses charges à hauteur de 201 563 €. En effet, il y a eu une diminution de l'achat de fournitures (Energie, alimentaire, prestation de services, location mobilières…)

Autres charges de gestion courante (65)

Il s'agit des subventions au budget annexe (CCAS…) et aux associations.
Pour la commune, un taux de charges de gestion courante représente 10,31% des dépenses de fonctionnement en 2020. Pour un montant de 492 033 € en 2020.
La diminution de 2020 (-6,13%), vient atténuer l'augmentation de 2019 (+10,40%).
Sur la période 2014-2020, l'augmentation moyenne est de 0,67%.
En 2020, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur les charges de gestion courante.

Charges financières (67)

Le taux de charges de gestion financière représente 1,94% des dépenses de fonctionnement en 2020. Ce chapitre est marqué par une diminution constante depuis 2016.
Sur la période 2014-2020, la diminution moyenne est de -1,29%.

▪ L'analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont connu globalement une augmentation entre 2014 et 2020 (+1,91% par an en moyenne). Cependant, après analyse des recettes rectifiées (hors recettes exceptionnelles) on constate la tendance suivante : une augmentation constante entre 2014-2018, en 2019, les recettes repartent à la hausse (+5,47%), pour subir un coup d'arrêt en 2020. **Ce coup d'arrêt est dû essentiellement à la crise sanitaire du Covid 19 (-2,79% soit – 170 385€ entre 2019 et 2020),** en effet, la fermeture des services à la population n'a pas pu générer les recettes attendues.
D'autre part, dans cette période difficile, une aide a été apportée aux commerçants sous forme d'exonération de loyer (10 525 €).
Au demeurant, la situation reste saine, puisqu'en 2019, les produits de fonctionnement représentaient 1 110 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant était de 1 182 euros.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020
RRF €	5 483 971 €	5 616 075€	5 737 778€	5 864 438€	6 741 712€*	6 186 477€	6 005 323
Evolution	2,82 %	2,41 %	2,17%	2,21%	14,96%	-8,24%	- 3,01%

*** RRF 2018 : Il faut tenir compte d'une recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.**

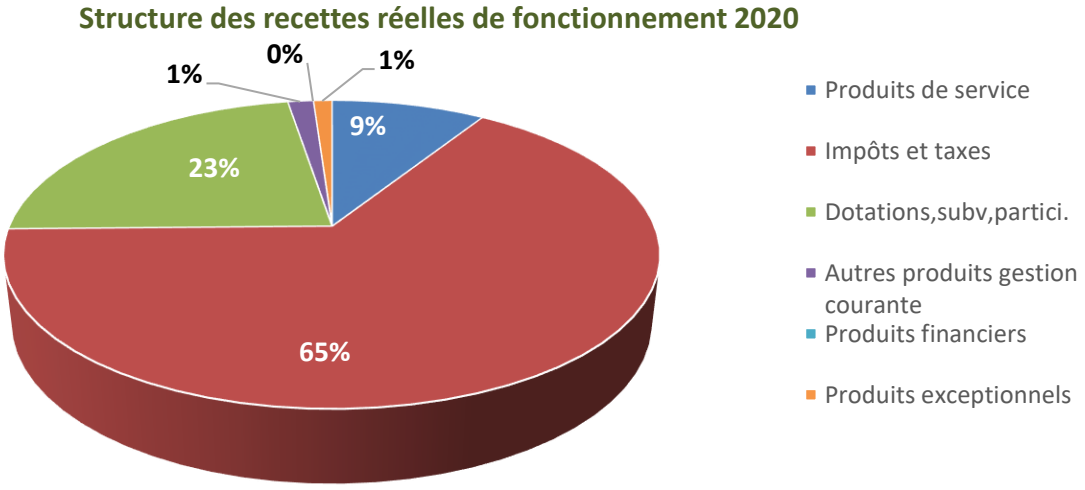

<u>Les dotations (74)</u>
En 2020, les dotations (dont la DGF) représentent 15,97 % des recettes réelles de fonctionnement soit 909 022 €. Ces dernières sont calculées sur une population inférieure de 8% par rapport à la population INSEE, elle-même minorée par rapport à la réalité.

Après une baisse des dotations forfaitaires de la DGF sur 2015/2017, on observe une stagnation en 2018 et 2019. Cependant, en perte cumulée, cela représente un manque à gagner pour la commune de 1 523 038 €.
En 2020, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur ces recettes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	
DGF €	765 179	667 347	564 532	515 379	517 001	519 015	522 909	
Evolution	-4,26%	-12,79%	- 15,79 %	- 8,71 %	0,31%	0,39%	0,75%	
Perte cumulée	-34 021	-131 853	-234 668	-283 821	-282 199	- 280 185	- 276 291	-1 523 038 €

Les participations divers (74)

L'augmentation de la fréquentation dans les services du pôle Familles, engendre une augmentation de la participation de la CAF au titre du contrat enfance et des prestations de services. En 2018, la participation est de 205 407 € (+5%), 292 289 € en 2019 (+6%) et 289 197 en 2020 (+3%).

En 2020, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur ces recettes.

Les produits des services (70)

Les produits des services évoluent favorablement et de manière régulière. Les tarifs évoluent en moyenne de 2% par an. Le nombre d'usagers augmente régulièrement notamment dans les services du pôle Familles. Exemple du restaurant scolaire : en 2019 : 592 repas/jour (554 en 2018 soit + 6,86%) Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire/ALSH : en 2016, 433 enfants et 495 en 2017 (+14%). Les produits des services s'élèvent à 700 000 € en 2019.

En 2020, la crise sanitaire et la fermeture des services a eu un impact majeur sur ces recettes, qui subissent une forte baisse (-24,72%). Cela représente un manque à gagner de 160 000 € pour 2020. Les produits des services représentent pour 2020, 9 % des recettes réelles de fonctionnement.

Estimation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des services €	516 940	554 885	576 452	615 760	682 621	700 201	540 419
Evolution	4,55%	7,34%	3,88 %	4,62%	10,86%	2,58%	-24,72%
Hausse Moy. Des tarifs	+2%	+2%	+2%	+ 2%	+ 2%	+2%	+2%

2018 : Sur 682 621 € dont 538 000 € (79%) = Participation du pôle enfance, jeunesse et restaurant scolaire.

Les droits de mutation (73)

Les droits de mutation évoluent favorablement mais de manière irrégulière. Après une baisse en 2016, les droits de mutation connaissent une très forte hausse en 2017 et 2019. Ils s'élèvent à 332 011 € en 2019 et 269 224 € en 2020. Soit 4,48 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2020, la crise sanitaire, moins propice au projet de construction des ménages, a eu un impact sur ces recettes.

Estimation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Droit de mutation	160 565	196 673	163 827	279 370	273 279	332 011	269 224
Evolution	12,74%	22,49%	- 16,70%	62,28%	- 4,93%	21,49%	-19,09%

La fiscalité intercommunale (73)

18,37% des recettes réelles de fonctionnement proviennent de la fiscalité reversée par la Communauté de communes de Grand Lieu (1 103 261 € versés en 2020).

Au travers de l'attribution de compensation, la dotation de solidarité et le FPIC.

Estimation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation	590 801	590 801	590 801	496 811	496 811	496 811	496 811
Dotation de solidarité	521 646	498 488	470 888	470 888	470 888	470 888	431 651
FNGIR	18 814	18 814	18 814	18 814	18 794	18 794	18794
FPIC	72 519	98 182	121 762	116 755	116 768	116 768	124 574
Total	**1 203 780 €**	**1 206 285 €**	**1 202 265 €**	**1 103 268 €**	**1 103 261€**	**1 103 261€**	**1 071 830€**
	-0,60%	0,21%	-0,33%	-8,23%	0,0%	0,0%	-2,91%

La fiscalité directe locale (73)

Les produits de la fiscalité depuis 2011 évoluent favorablement et de manière régulière.
Ils s'élèvent à 2 579 637 € en 2020. Soit 42,96 % des recettes réelles de fonctionnement.
Compte- tenu du délai entre l'imposition d'un bien et son occupation, il en résulte un décalage de perception de recette pour la collectivité.

Estimation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit des Contrib. directes	1 978 042	2 061 500	2 292 174	2 234 565	2 348 609	2 501 859	2 579 637
Evolution	3,45%	4,22%	11,19%	-2,51%	5,10%	6,53%	3,11%

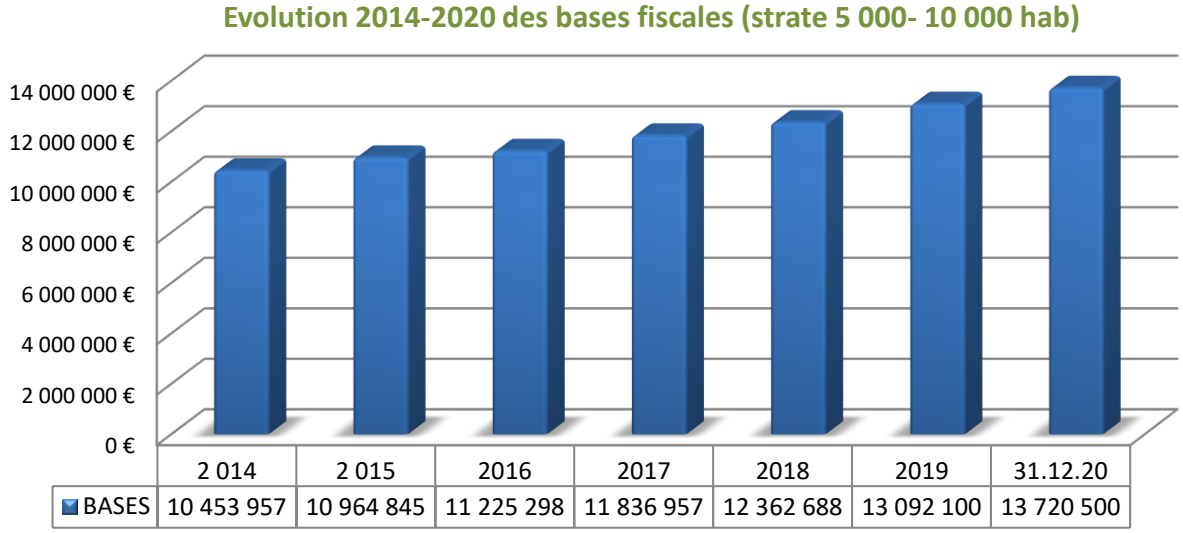

L'augmentation du produit fiscal est essentiellement due à la croissance dynamique des bases fiscales sur la commune car les taux sur les bases nettes n'ont pas connu de hausse depuis 2011. L'évolution 2014-2020 des bases fiscales est de 35,29 % (soit 5,04% en moyenne par an).

Les taux de fiscalité pour La Chevrolière sont dans la moyenne de ceux observés dans la strate.

		2019									
	La Chevrolière 2011-2019	Moy. de la strate	Moy.de la strate	St Phil.	PSM	Geneston	Montbert	St Colomban	St Lumine	La Limouzinière	Le Bignon
Hab	5575	3500-5000	5000-10000	9076	5973	3683	3150	3373	2165	2431	3784
TH	17,76%	13,45%	15,29%	20,25%	21,90%	21,07%	18,50%	22,91%	18,38%	18,13%	12,50%
TFB	18,93%	17,63%	20,96%	22,20%	30,41%	17,05%	18,50%	19,07%	18,07%	16,63%	12,50%
TFNB	50,02%	49,15%	52,45%	64,96%	80,62%	54,08%	51,17%	56,99%	59,59%	50,15%	40,00%

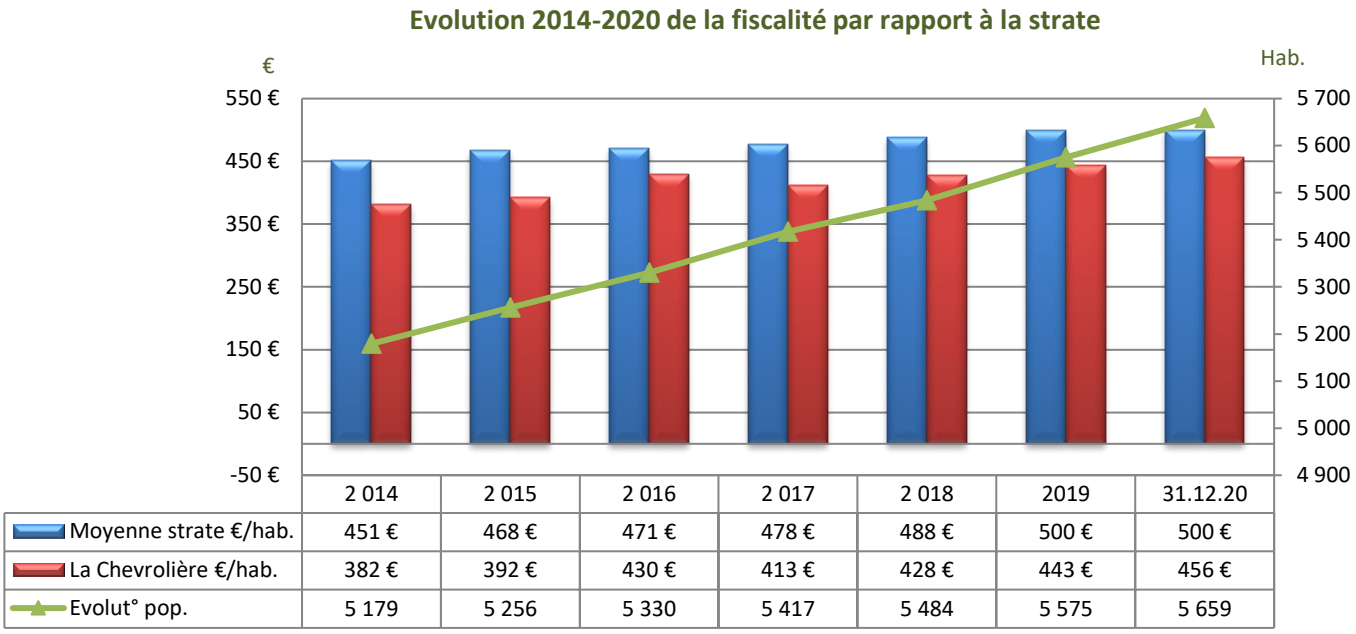

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	31.12.20
Moyenne strate €/hab.	451 €	468 €	471 €	478 €	488 €	500 €	500 €
La Chevrolière €/hab.	382 €	392 €	430 €	413 €	428 €	443 €	456 €
Evolut° pop.	5 179	5 256	5 330	5 417	5 484	5 575	5 659

Sur la période 2014-2020, le poids de la fiscalité de La Chevrolière est inférieur à la moyenne de la strate. Ainsi en 2020, il représente 456 €/ habitant à La Chevrolière contre 500€ pour la moyenne de la strate. Aux vues de ces éléments, la commune conserve des marges de manœuvre en matière de fiscalité par rapport aux communes de la même strate, ce qui traduit une économie fiscale annuelle pour les contribuables Chevrolins.

▪ La situation de l'épargne

Pour rappel, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

Le ***taux d'épargne brut***, indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est de 20,12 % en 2020. *Le seuil d'alerte se situe en dessous de 20 %.*

L'***épargne nette*** en 2020 (environ 581K€ - hors recettes exceptionnelles) soit 9,77%. Une épargne nette moyenne sur la période de 14,62 % par an entre 2014 et 2020. *Le seuil d'alerte se situant en dessous de 10 %.*

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive au cours de ce nouveau mandat reste prioritaire et conditionné par une maîtrise rigoureuse des dépenses communales. Cette situation permettra des marges de manœuvre en termes d'endettement.

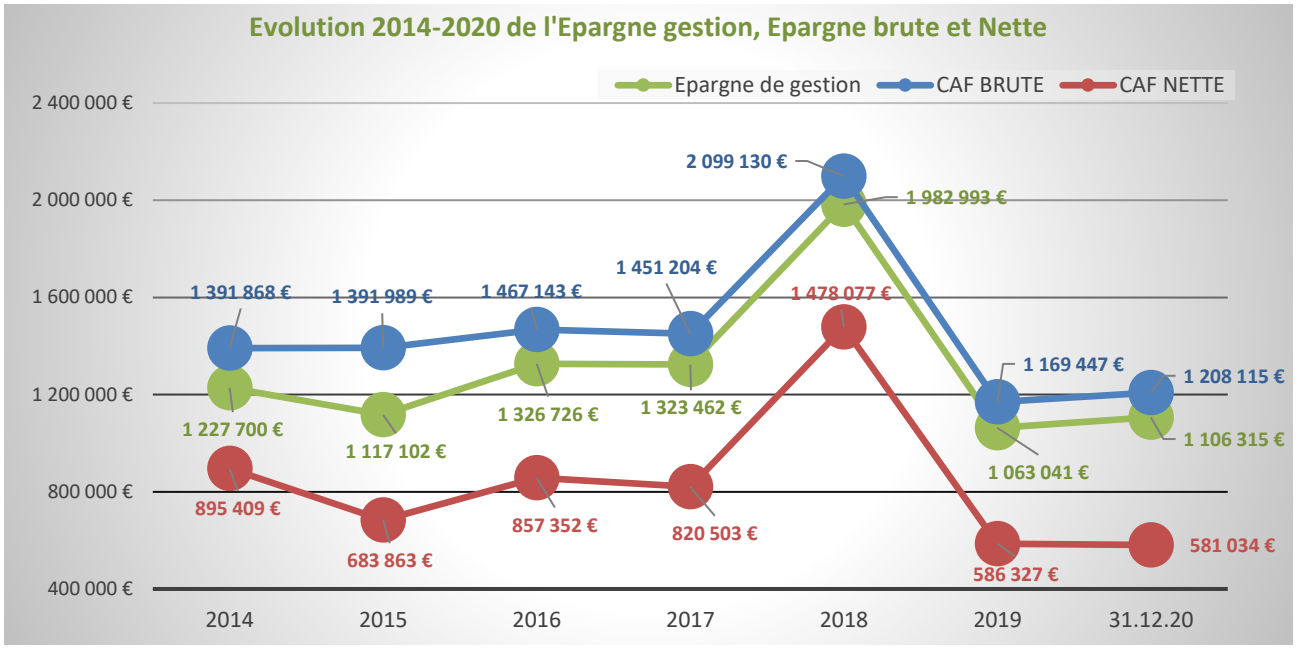

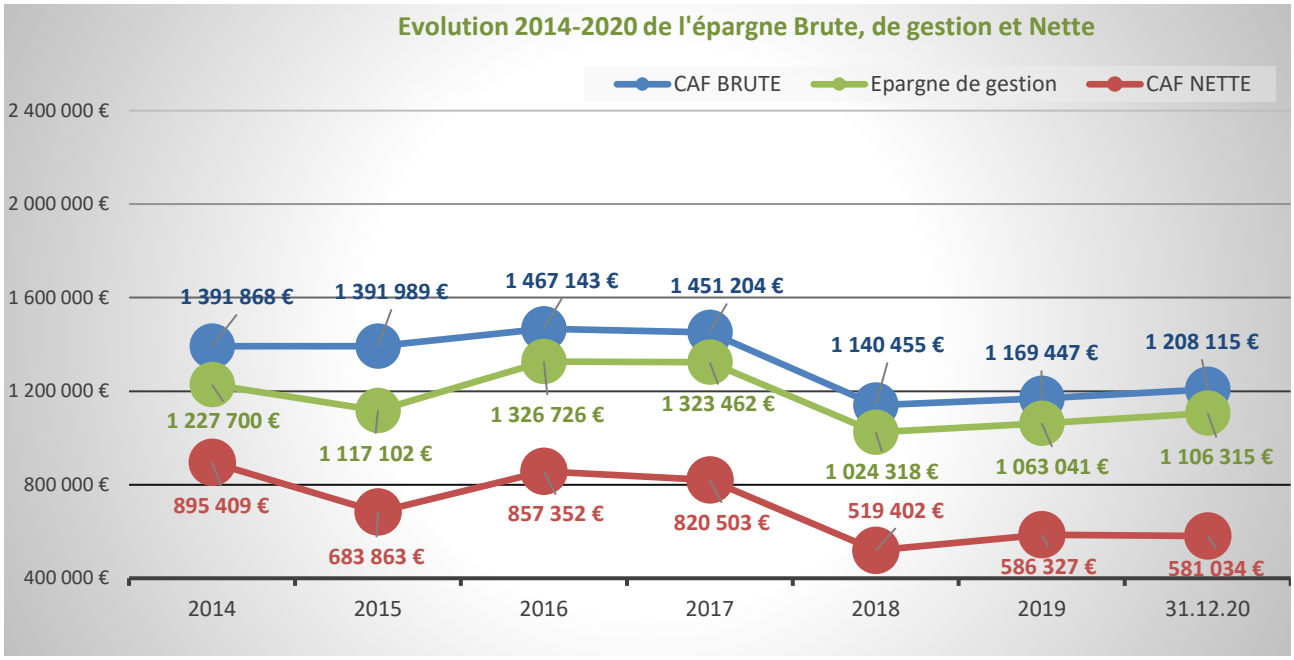

Rectification de la RRF 2018 sans la recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.

En 2020, une légère remontée de la CAF brute et de la CAF nette après la baisse de 2018. 2018 a été marquée par une « stagnation » des recettes fonctionnement alors que les dépenses de fonctionnement ont continué à progresser pour faire face aux nouveaux services proposés sur la commune. 2019 et 2020 ont permis de maitriser cette tendance ce qui se traduit par une épargne de gestion qui progresse à nouveau en 2019. Et 2020 semble confirmer cette tendance.

▪ La situation de la dette

Encours de dette en 2019 : 4,04 M€ et estimé à 4,91 M€ pour 2020.
Montant du capital remboursé en 2020 : 627 081 euros.

L'encours de dette par habitant (869 € en 2020) est légèrement supérieur à la moyenne observée dans les communes de même taille (828 €/hab.).

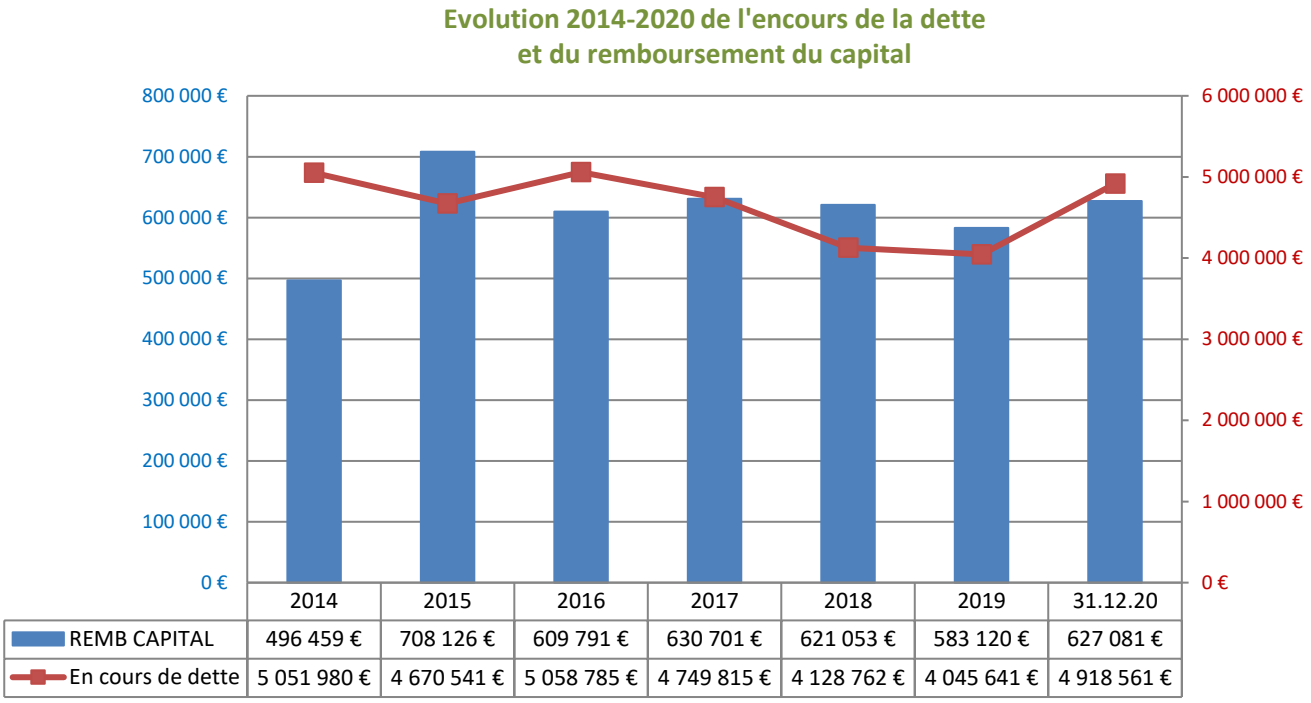

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	31.12.20
REMB CAPITAL	496 459 €	708 126 €	609 791 €	630 701 €	621 053 €	583 120 €	627 081 €
En cours de dette	5 051 980 €	4 670 541 €	5 058 785 €	4 749 815 €	4 128 762 €	4 045 641 €	4 918 561 €

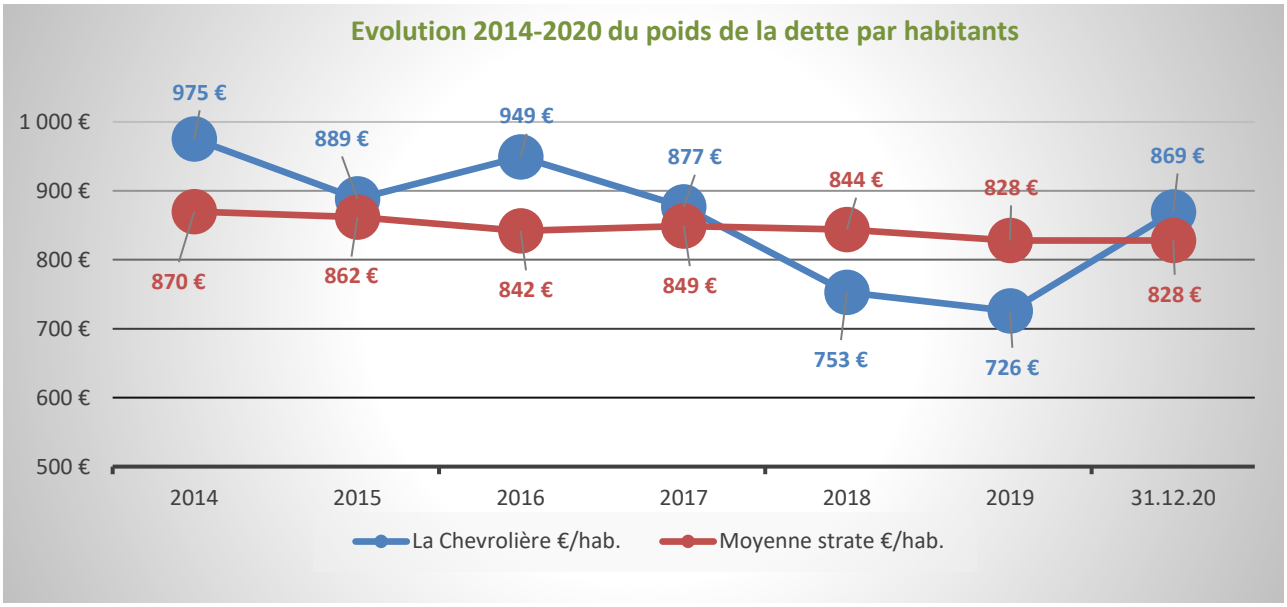

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute.

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Cette capacité est considérée comme bonne en dessous de 3 ans, moyen de 5 à 7 ans et critique au-dessus de 10 ans.

Le délai de désendettement affiche un indice de 4,07 années en 2020 (3,44 en 2019).

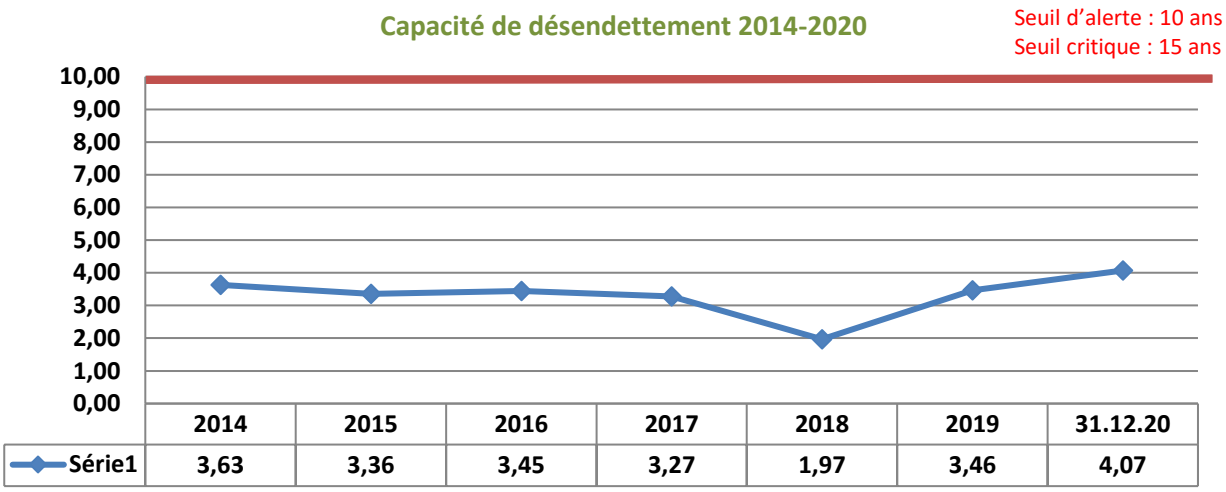

RRF et CAF brute 2018 comprenant une recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.

Pour la commune, ce ratio est relativement stable entre 3 et 4 ans. Cet indicateur est bon et permet d'envisager une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement d'un programme pluriannuel d'investissement tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité. La structure de la dette (durée de vie moyenne inférieure à 5 ans) se traduit par une charge importante de remboursement du capital, ce qui impacte l'épargne nette mais permet un désendettement rapide.

B. L'analyse de la section d'investissement

▪ L'analyse des dépenses d'investissement

Pour la commune, entre 2014 et 2020, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23,6 M€. En 2020, cela représente une moyenne de 884 € par habitant contre 486 € par habitant pour la moyenne de la strate. Dont 19,3 M€ d'équipement entre 2014 et 2020. En 2020, la dépense d'équipement a été de 4,3 M€ soit 767€/habitant.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020
Dép. invest €	3 382 486	2 174 399	2 906 775	4 316 047	2 635 387	3 228 453	5 002 714
Dép. d'équipt	3 336 793	1 222 017	2 386 777	3 595 286	1 961 492	2 539 665	4 337 645

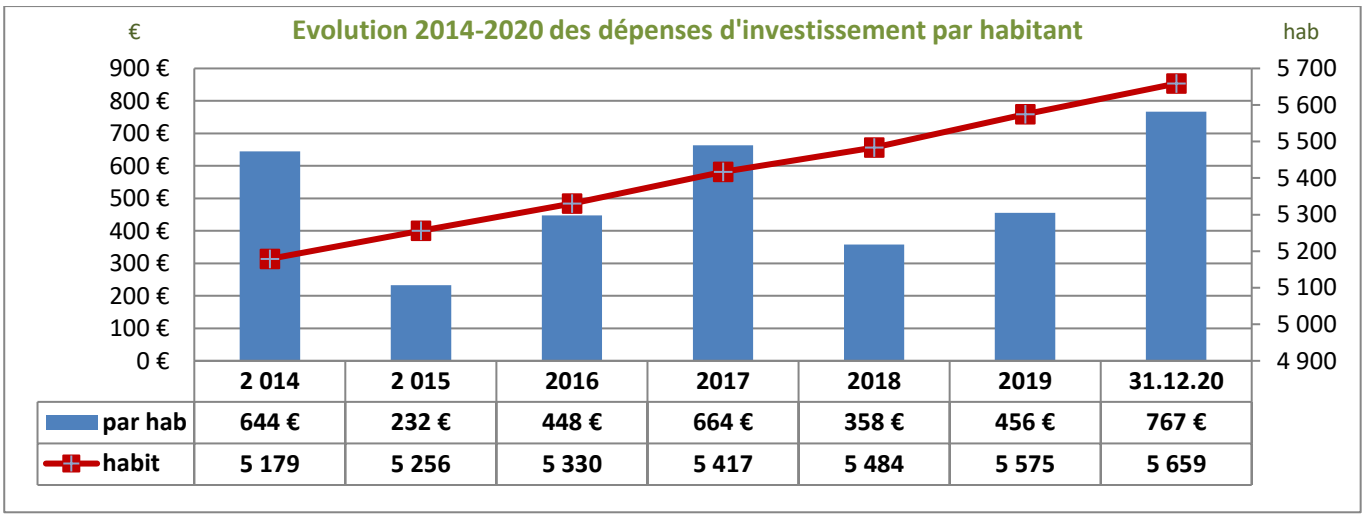

▪ L'analyse des recettes d'investissement

Des recettes fluctuantes liées aux dépenses d'investissement réalisées mais avec un décalage :

- Le FCTVA représente 12,20%. La moyenne se situe à 12%.
- Les subventions représentent 11,24%. La moyenne se situe à 11%.

Une part importante des moyens de financement sur la période 2014-2020 : 34,58% (autofinancement) et 21,87% (emprunt). 5 M€ empruntés sur la période 2014-2020. Sur cette même période : 4,27 M€ de remboursement du capital et 929 756 € de remboursement des intérêts. Un excédent de fonctionnement de 0,94M€ en 2020. Une moyenne sur la période de 34,58 % d'autofinancement, la moyenne des collectivités se situant autour des 30 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recette. invest €		3 218 850	3 239 522	2 939 486	3 237 838	2 028 030	3 963 382

En 2019, les ressources d'investissement représentent 754 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant est de 456 euros.

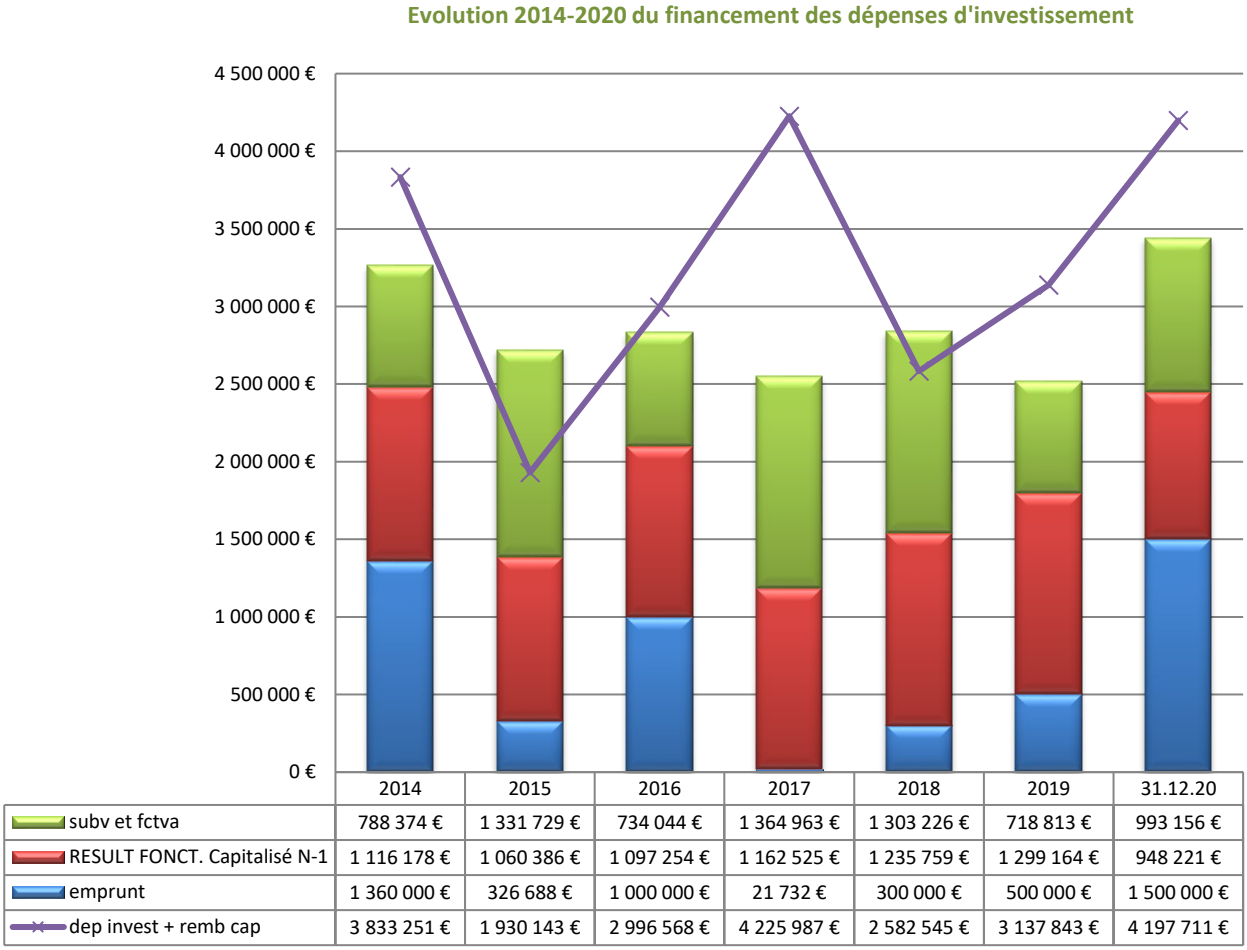

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	31.12.20
subv et fctva	788 374 €	1 331 729 €	734 044 €	1 364 963 €	1 303 226 €	718 813 €	993 156 €
RESULT FONCT. Capitalisé N-1	1 116 178 €	1 060 386 €	1 097 254 €	1 162 525 €	1 235 759 €	1 299 164 €	948 221 €
emprunt	1 360 000 €	326 688 €	1 000 000 €	21 732 €	300 000 €	500 000 €	1 500 000 €
dep invest + remb cap	3 833 251 €	1 930 143 €	2 996 568 €	4 225 987 €	2 582 545 €	3 137 843 €	4 197 711 €

III - LES ORIENTATIONS 2021

A. Les axes d'action 2021 de la commune

L'exécution du budget de l'année 2020 et les orientations pour le budget 2021, confirment la volonté de la municipalité :

- d'insuffler une dynamique communale par la poursuite des actions conduites depuis 2008,
- d'améliorer la vie au quotidien des Chevrolins en leur proposant des services publics de qualité et en valorisant leur cadre de vie,
- de valoriser l'image de La Chevrolière et d'en accroître le rayonnement par une ambition culturelle, sportive, associative, économique (soutien au commerce de proximité) et sociale renouvelée,
- de maîtriser l'ensemble des coûts de fonctionnement afin d'avoir les marges de manœuvre nécessaires au financement d'opérations et d'équipements structurants cruciaux pour La Chevrolière.
- D'insuffler un nouvel élan communal autour de la transition écologique et du développement durable : Agenda 2030, reconquête des friches, mobilités, énergies, rénovation énergétique des bâtiments, économie circulaire et circuits courts, eau, lutte contre l'artificialisation des sols… dans ses nombreux domaines. Enfin, concernant son patrimoine bâti, la commune poursuit les travaux de performances énergétiques.
- Pour faire face à la crise sanitaire, maitriser nos dépenses afférentes et maintenir l'investissement public pour soutenir l'activité économique et les emplois.

Ce contexte de crise sanitaire et économique, la raréfaction des ressources financières exigeront donc une gestion municipale toujours plus rigoureuse des deniers publics. En 2021, compte tenu de la progression démographique, de l'évolution inhérente des services à la population et de certaines décisions gouvernementales, les dépenses de fonctionnement devraient croître, malgré l'effort continu de maitrise des charges.

Les recettes devraient progresser du fait de la dynamique fiscale en place. Et la croissance des dépenses de fonctionnement devra être stabilisée pour maintenir une capacité d'autofinancement suffisante afin de permettre un financement de nos dépenses d'équipement à venir sur 2021.

B. Hypothèse sur les recettes de fonctionnement

- **La dotation globale de fonctionnement.**
  Pour la commune, cela représente 8,94% des recettes réelles de fonctionnement.
  Cette recette est de 0,52 M€ en 2020.
  Entre 2014 et 2020, cela représente une perte de 1 523 038 euros.
  Pour 2021, l'hypothèse d'une stabilité de cette recette est retenue.

- **Une stabilité des produits provenant de la fiscalité reversée par l'intercommunalité.**
  Pour la commune, cela représente 18,06 % des recettes réelles de fonctionnement.
  Cette recette est de 1,10 M€ en 2020. Pas de transfert de compétence prévu en 2021. L'attribution de compensation restera stable en 2021.

- **Une légère baisse de la Dotation de solidarité communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal - FPIC**
  Après une hausse constante jusqu'en 2016 pour atteindre 121 762 €. En 2020 le FPIC se stabilise à hauteur de 124 574 €.
  Pour 2021, l'hypothèse d'une stabilité de cette recette est retenue.

- **Recettes fiscales directes dynamiques** :
  L'évolution physique des bases fiscales est dynamique (+35,29% sur 2014-2020), soit une évolution moyenne par an de 5,04 % depuis 7 ans : sans évolution des taux, le produit fiscal a évolué en moyenne de +4,44 % par an entre 2014 et 2020.
  Pour 2021, l'impact de la production de logement neuf en 2019-2020 sur la commune devrait faire encore évoluer positivement les bases fiscales. Cependant, l'impact de la crise sanitaire nous appelle à la prudence.

- **Evolution des droits de mutation.**
  Concernant les droits de mutations, ils sont très sensibles au marché immobilier. Après une forte progression en 2017, une légère baisse est constatée en 2018 mais la recette reste élevée (impact de la délivrance des ADS sur les deux ZAC). Pour la commune, cette recette est de 269 224 € en 2020.
  Pour 2021, une recette de même niveau qu'en 2020 est attendue.

- **Evolution des produits de service.**
  Pour la commune, cela représente 9% des recettes réelles de fonctionnement.
  Cette recette était en forte progression entre 2017 et 2019, avec 0,68 M€ en 2018 (+10,86%) et 0,71 M€ en 2019 (+5,17%). Elle traduisait l'augmentation de la population sur la commune de La Chevrolière et par là même l'augmentation de la fréquentation des services à la population (Restaurant scolaire, services enfance et petite enfance, école de musique, médiathèque …).

  L'objectif était une politique tarifaire modérée reposant sur le partage de l'effort entre les contribuables, les usagers et les professionnels.
  Pour 2020, la crise sanitaire a eu un impact négatif sur cette recette qui est estimée en 2020 à 540 419 € (soit -177 472€ par rapport à 2019).
  Des mesures ont été prises pour soutenir le commerce local (exonération de loyer).
  Pour 2021, la poursuite de la crise sanitaire devrait continuer à impacter négativement cette recette. Il faudra donc être prudent et rester sur le niveau de 2020.

- **Les autres produits.**
  La CAF continue d'accompagner notre politique en direction des familles.
  Après une forte hausse en 2019, cette recette devrait se stabiliser.
  En 2020, elle a été de 289 197 €.
  Pour 2021, une recette de même niveau que 2020 est attendue.

Le choix d'une stabilité des taux d'imposition pour 2021, traduction d'une stratégie fiscale pragmatique.

Malgré la diminution des dotations de l'Etat engagée depuis 2014, la municipalité s'est systématiquement refusée durant ces six exercices à faire le « choix de la facilité » qui aurait consisté à absorber l'intégralité ou même la majorité de la diminution des dotations de l'Etat par le biais de hausses de la fiscalité des ménages due par les contribuables Chevrolins.

En 2021, il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2020. La municipalité prévoit, pour la 11ème fois, de ne pas augmenter les taux d'imposition (taux inchangés depuis 2011).

C. Hypothèse sur les dépenses de fonctionnement

Le budget 2021 verra la poursuite d'une dynamique de gestion rigoureuse qui paraît indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir l'économie dans les années qui viennent. Toutefois, il verra également une adaptation de nos services à l'évolution de notre commune (+ 3,82% de moyenne par an depuis 2014) et son patrimoine (Pôle enfance…) qui impacte le besoin de service public.
En 2021, la commune devra faire face à la crise sanitaire et économique tout en continuant d'assurer l'entretien des bâtiments communaux et poursuivra son programme de mise en accessibilité (ADAP).

Elle poursuivra également ses efforts pour le maintien de services de qualité auprès de la population :

- **le renforcement de l'offre de services en direction des familles** (petite enfance, enfance et vie scolaire). Développement et optimisation de l'offre à travers le programme d'action qui découle du projet éducatif local « Ma ville, ma famille ».
  - ✓ Réception et ouverture du pôle enfance,
  - ✓ Lancement d'une étude sur l'extension de l'école Béranger
  - ✓ Lancement d'une étude sur l'extension du restaurant scolaire.

- **la pérennisation de l'offre de services en direction de la Jeunesse.**

- **Lancement d'un projet** de réhabilitation d'un local communal pour créer un lieu d'accueil enfants-parents (LIAEP) **autour de la parentalité et du handicap.**

- **la participation active de la commune lors d'animations culturelles diverses** : la fête des pêcheurs, les Rives en fête, le printemps des poètes et la saison culturelle au Grand Lieu. Poursuite du partenariat sur la mise en réseau de nos équipements culturels, reconnus comme pôle culturel structurant du territoire.

- **le soutien à la vie associative (culturelle, sportive et sociale)** : maintenance des équipements culturels et sportifs, mise à disposition des équipements municipaux, subventions, aides logistiques et techniques.
  - ✓ Renforcement du poste de coordination associative,
  - ✓ Réception et ouverture de la salle des raquettes,
  - ✓ Entretien des équipements culturels et sportifs (Grand Lieu, complexe sportif),
  - ✓ Entretien des équipements sportifs et culturels.

- **La poursuite d'achats groupés avec la CCGL.**

- **L'amélioration du cadre de vie :**
  - ✓ Suite au diagnostic voirie mis en œuvre en 2018, le plan d'actions sera poursuivi en 2021 concernant la réfection et la maintenance de la voirie,
  - ✓ Renouvellement de la signalétique, curage de fossés, sécurité des liaisons et des voiries,
  - ✓ Réception des travaux de réhabilitation du village de Passay.

Les hypothèses pour 2021 :

- **Stabiliser les charges de personnel (012) :**

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années se poursuivra en 2021 (audit, réorganisation, mutualisation des services, etc.). Il est prévu l'augmentation d'effectifs suivant :
1 poste de chargé de mission pour 3 ans sur l'environnement et l'agenda 2030.
1 poste de coordination de la vie associative (passage d'un 20h à un 28h).
Le remplacement d'un départ en retraite sera également assuré au service urbanisme.

Pour 2021, l'évolution prendra en compte :

- L'augmentation du temps de travail des agents (1607 heures annuelles)
- Stabilisation du point d'indice,
- l'augmentation annuelle du SMIC,
- le glissement vieillesse technicité,
- l'augmentation de la CSG, qui devrait être en partie compensée mais les modalités ne sont pas encore connues,
- l'augmentation en lien avec le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR),
- l'augmentation découlant de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA),
- Les annonces gouvernementales sur les primes de contrats courts,
- L'accroissement de la population qui engendre une extension des services du pôle familles. Cela nécessite d'ajuster les effectifs en fonction pour notamment répondre au taux d'encadrement.

<u>L'objectif 2021</u> : Dans un contexte d'augmentation de la fréquentation des services : le pôle enfance (Multi-accueil, Accueil périscolaire, ALSH, restaurant scolaire…), la médiathèque …il faudra poursuivre la maitrise des charges de personnel tout en faisant évoluer l'organisation afin de l'adapter au mieux aux besoins de notre commune qui ne cessent d'évoluer et de grandir (5 589 hab. en 2019 contre 5 241 en 2011). La recherche d'une mutualisation avec l'organisation de groupements de commandes devrait permettre d'atteindre cet objectif. Enfin, pour la municipalité, cette rationalisation de la dépense communale en matière de ressources humaines ne doit pas se réaliser au détriment des agents municipaux et de la qualité du service public. Aussi, ces derniers ont pu bénéficier notamment :

- *du maintien de l'effort réalisé en matière de formation et de professionnalisation des agents,*
- *du maintien des démarches visant à l'«amélioration de la qualité de vie au travail » et en matière d'hygiène et sécurité.*

Conscient que le maintien d'un dialogue social de qualité est indispensable aux réorganisations en cours et permettra d'accompagner au mieux les mutations à venir.

- **Stabiliser les charges à caractère général (011)**

En 2020, elles représentaient 1,57 millions d'euros.
Elles regroupent : les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergie…
C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.
La poursuite de la politique de mutualisation et de rationalisation des achats constituera de nouveau une priorité en 2021.

<u>L'objectif 2021</u> : Dans un contexte continu d'amélioration des services alors que la commune se développe, une maitrise de ce poste budgétaire sera recherchée malgré une hausse du coût de l'énergie, des denrées alimentaires (fréquentation du restaurant scolaire en hausse).

- **Stabiliser les autres charges de gestion courante (65)**
  En 2020, elles représentaient 0,49 millions d'euros.
  Ce chapitre intègre entre autres les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS.
  L'objectif 2021 : Maintenir le degré de maitrise de ce poste de dépenses afin de préserver le niveau de son soutien au tissu associatif et au CCAS.

- **Stabiliser les charges financières (66)**
  En constante diminution depuis 2017, en raison du principe même du remboursement des emprunts. En 2020, elles s'élèvent à 98 067 €.
  L'objectif 2021 : Etant donné les emprunts réalisés en 2020, le niveau de charges financières va augmenter légèrement.

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

Cette rigueur se fait dans le souci constant de moderniser et d'améliorer l'offre de services rendus à la population. Mais également, dans l'esprit de poursuivre notre soutien au tissu associatif et au CCAS.

D. Hypothèse des dépenses et recettes d'investissement 2021.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2021 s'inscrivent dans la stricte continuité des deux budgets primitifs précédents (2019 et 2020). Ces objectifs seront les suivants :

- Le maintien d'un niveau d'investissement, pour accompagner l'évolution de la commune.
- La maîtrise de la solvabilité financière de la commune, dans un contexte de forte baisse des concours financiers de l'État.
- Une stabilité des taux d'imposition pour 2021, traduction d'une stratégie fiscale pragmatique.

Les hypothèses de dépenses d'investissement ci-dessous restent soumises aux conditions d'avancement réel des opérations. Ainsi, une partie des dépenses qui seront réalisées en 2021 proviendront des dépenses engagées en 2020 dont le paiement interviendra en 2021.

L'exécution du budget de l'année 2020 et les orientations pour le budget 2021, confirment la volonté de la municipalité d'insuffler une dynamique communale en matière d'investissement dans les domaines suivants :

Urbanisme et aménagement du territoire : Travaux pour la réhabilitation de Passay	**Sport/Complexe sportif :** Travaux et équipements divers, mise aux normes
Amélioration du cadre de vie, des villages et des hameaux : Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public Renouvellement de la signalétique, curage de fossés. Réhabilitation de voiries	**Amélioration de la vie scolaire :** Travaux divers dans les écoles : toiture à l'école Béranger, ADAP, pose de filtres solaires … Acquisition de matériels pour les deux écoles Etude extension du restaurant scolaire

Aménagements de sécurité, campagne de signalisation et déplacements doux Etude pour la réhabilitation de la VC9 Poursuite du PAVE Travaux de réhabilitation des 2 parkings du complexe sportif	
Patrimoine : Travaux de réhabilitation de la toiture de l'Eglise Poursuite des travaux d'ADAP Travaux de réhabilitation du Bâtiment 10 Grand Rue : Création de cellules commerciales	**Petite enfance, enfance et jeunesse :** Travaux pour l'extension-réhabilitation du pôle enfance Acquisition de mobiliers pour le pôle enfance Travaux de réhabilitation du bâtiment Impasse des jardins : Création d'une maison du handicap

▪ Les dépenses d'investissement

Concernant les opérations gérées par autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP), l'engagement de la commune, en 2021, pour les projets structurant se détaillerait comme suit :

- **Extension -Réhabilitation Pôle enfance :**

Montant global de l'AP pour la période **2018/2021**	**2 233 350 €**
CP 2018	*120 865 €*
CP 2019	*305 795 €*
CP 2020	*1 240 960 €*
CP 2021	*565 730 €*

- **Construction Salle des Raquettes :**

Montant global de l'AP pour la période **2018/2020**	**1 893 600 €**
CP 2018	*129 630 €*
CP 2019	*900 000 €*
CP 2020	*863 970 €*

- **Requalification du village de Passay :**

Montant global de l'AP pour la période **2020/2021**	**2 210 485 €**
CP 2020	*400 000 €*
CP 2021	*1 810 485 €*

Le montant des dépenses prévisionnelles d'investissements pour 2021 s'élève à :

POSTE DE DEPENSES	MONTANT
TERRAINS - 2111-2112-2113-2115-2116-2138	**214 000,00 €**
Provisions acquisitions foncières	
Provision plantations diverses nouveaux espaces	
MATERIELS - 2128-21568-21578-2158-2182-2183-2188-2182	**265 925,00 €**
Postes et matériel informatiques, renouvellement d'un véhicule, équipements divers pour les différents services.	
Mobilier urbain et signalisation, clôtures	
Système de puisage puis stockage Eau pour alimentation terrain A et B	
Remplacement véhicules : CTM, PM et Admin.	
Renouvellement matériel pour les manifestations.	
Achat de matériel pour les services	
Grand Lieu : Remplacement projecteurs	
MOBILIERS - 2184	**120 400,00 €**
Mobilier - Pôle enfance	
Mobilier - Autres services	
ETUDES - 202-2031-2051	**141 000,00 €**
Etude diagnostic : Amiante enrobé	
Mission Assistance à maitrise d'ouvrage	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, …	
Lotissement Michellerie - étude d'impact	
Etudes diverses	
TRAVAUX BATIMENTS ET DIVERS - 2313 -	**2 948 900,00 €**
AP/CP : Pôle enfance	
AP/CP : Salle des raquettes	
Travaux accessibilité ADAP dans les bâtiments communaux	
Travaux dans les écoles	
Travaux de maintenance des bâtiments	
Extension Restaurant scolaire	
Travaux Toiture de l'Eglise, Maison des associations	
Travaux - Bâtiment 10 Grand Rue : Travaux de réhabilitation en commerce	
Travaux - Bâtiment Impasse des jardins : Travaux de réhabilitation en maison du handicap	
Mise en place récupérateur eau de pluie * collecteur d'eau	
voiries - 2315 - 2312	**1 931 000,00 €**
Travaux de requalification des espaces publics de Passay	
Les 2 Parkings du Complexe sportif - Petite Noë et rue du stade	
MOE - Travaux de réhabilitation de la rue du stade	
Travaux pour l'aménagement d'une aire de camping-car à Passay	
Renouvellement de la signalétique, curage de fossés.	
Travaux de voirie	
Réhabilitation de la VC9	
Aménagement de sécurité, campagne de signalisation et déplacement doux	
Poursuite du PAVE	
Travaux de signalisation et Sécurisation des villages	
Travaux EP - Suite études hydrauliques eaux pluviales (2018)	
RESEAUX - 204	**187 100,00 €**
Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public - rue du stade	
Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public (Passay...)	
TOTAL	**5 808 325,00 €**

Dont AGENDA 21	**126 300,00 €**
Système de puisage puis stockage Eau pour alimentation terrain A et B	
Mise en place récupérateur eau de pluie * collecteur d'eau -- AG21	
Relamping éclairage public et bâtiments (phase 1)	
Remplacement véhicule.HS	
Equipement Pour entretien EV	
Actions diverses : pour les COMMERCANTS …	
Achat kits 0 déchets commerçants	
Achat Grand Lieu : 2 projecteurs leds)	
1 VTC électrique	

▪ Les recettes prévisionnelles d'investissement

Le financement de ces opérations d'investissement pourrait être assuré de la façon suivante :

- **Fonds de compensation de la TVA.**

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA (FCTVA) avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses. Le taux appliqué varie chaque année. Pour 2020, il est de 16,404 % et le budget 2021 sera établi en prenant le même taux que pour 2020, qui sera donc appliqué aux dépenses d'équipement payées en 2020.
Hypothèse 2021 : On prévoit une forte augmentation du FCTVA en 2021 du fait des travaux menés en 2021 (Salle des raquettes, pôle enfance et le début des travaux de Passay…).

- **TLE et Taxe d'aménagement.**

Hypothèse 2021 : une augmentation de la taxe d'aménagement : passer de 4 à 5%
TA 2019 (4%) : 164 851 €, TA 2020 (4%) : 136 440 € et TA 2021 (5%) : 164 568€

- **Subventions.**

Les subventions 2021 correspondent aux subventions attendues pour les projets en cours.

- **Autofinancement.**

- **Emprunt** :

Un recours à l'emprunt prévu à ce stade en 2021 pour un montant de 1,5M€.

Sur les deux mandats, la municipalité a inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de cofinancements, notamment par le biais du développement des partenariats pour le financement des différents projets.

Dans un contexte budgétaire contraint pour les différents cofinanceurs, la commune considère la recherche active de cofinancements et surtout leur diversification (fonds européens, etc.) comme une priorité sur la mandature.

IV- CONCLUSION

Le contexte de crise sanitaire et de crise économique, appelle à la prudence. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Cette maitrise des dépenses de fonctionnement doit permettre à la municipalité de maintenir l'effort d'autofinancement de ces investissements, par le virement de la section de fonctionnement à 1 M€, tout en maitrisant le poids de la dette et de la fiscalité.

Cette rigueur se fait dans le souci constant de moderniser et d'améliorer l'offre de services rendus à la population. Et dans l'esprit de poursuivre notre soutien au tissu associatif et au CCAS.

Ainsi, en dépit d'un climat morose et d'un contexte budgétaire très contraint, la politique de la municipalité est de maintenir son effort d'investissements afin d'améliorer la qualité des services publics offerts aux Chevrolins (petite enfance, enfance, jeunesse, routes, bâtiments, équipements…) et de préserver la qualité de leur cadre de vie.

La Commune a ainsi été en 2020 **au cœur de la relance économique, écologique et sociale**. Grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et à la baisse de son endettement, engagées depuis plusieurs années, elle dispose de capacités financières et d'emprunt qui lui permettent aujourd'hui d'absorber les tensions induites par la crise sanitaire. Elles lui permettent surtout d'amplifier la transition écologique dans ses politiques municipales, et de mobiliser les investissements nécessaires au soutien à l'activité ; tout en garantissant demain la cohésion sociale,

Dans ce contexte inédit, au cœur de la crise et de la relance, la commune de La Chevrolière fixe ses priorités :

- **en faveur de l'investissement** pour soutenir la relance économique et préparer l'avenir du territoire communal : livraison de la Salle des Raquettes, livraison du pôle enfance et livraison de la requalification du village de Passay. Et lancement d'études pour faire émerger d'autres équipements.
- **En faveur de la revitalisation du centre bourg** avec le lancement d'opérations de revitalisation de territoire (ORT). Cette démarche répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants de la commune et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire communal.
- **En faveur de l'accélération de la transition écologique pour en faire un objectif commun à** l'ensemble des politiques publiques que la municipalité conduit : Agenda 2030, reconquête des friches, mobilités, énergies, rénovation énergétique des bâtiments, économie circulaire et circuits courts, eau, lutte contre l'artificialisation des sols… dans ses nombreux domaines.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2021, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives au cours de l'exercice 2021.

BUDGET ANNEXE ZAC

I. CONTEXTE GENERAL

Les opérations relatives aux aménagements de zone étant caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers éventuels de telles opérations, notamment quand elles ne sont pas concédées. Ainsi, l'application des droits à déduction et la déclaration de TVA distincte seront facilitées.

La municipalité a donc souhaité regrouper l'ensemble des opérations de type ZAC au sein d'un seul budget annexe « ZAC ». Ce budget a été créé au Conseil municipal du 14 décembre 2017.

Les dépenses :

- Les acquisitions de terrains,
- Les dépenses relatives à la déconstruction de l'ancienne laiterie.

Les recettes :

- les cessions de terrains,
- le remboursement, par l'aménageur, des dépenses de déconstruction de l'ancienne laiterie
- éventuellement de la participation de l'aménageur à la réalisation d'équipements.

Il faut noter que les opérations comptables de la ZAC de la Laiterie ayant, dans le début de l'opération, été inscrites dans le budget principal de la commune, un jeu d'écritures comptables entre le budget principal et le budget des ZAC sera réalisé.

En 2020,

- Les recettes s'élèvent à 78 339,75€, correspondant à la cession des parcelles de la tranche n°4
- Aucune dépense n'a été effectuée.

En 2021, il n'y a pas de transactions envisagées.

V- LEXIQUE

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : Epargne de gestion – charges d'intérêts de la dette. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an, contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

***

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La Chevrolière, le

Délibération télétransmise en Préfecture
Délibération publiée en Mairie

MAIRIE DE LA CHEVROLIÈRE R.F. (Loire-Atlantique)

Le Maire,

Johann BOBLIN